RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

# QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Occitanie

## ZONE DE DISTRIBUTION : VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

### Conclusion sanitaire

**2024**

En 2024, l'eau distribuée par ce réseau a été globalement de bonne qualité : elle peut être consommée par tous.
A noter des dépassements des limites de qualité pour les chlorites, sans que cela ne nécessite de restriction de consommation.
Tous les autres paramètres analysés sont restés conformes aux exigences de qualité.

### Indicateur global de qualité

**B**

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : B

### Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : BAGE, VIOULOU. L'eau qui l'alimente est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 11486 personnes sur 1 commune (VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE). Le responsable des installations est : « MAIRIE DE VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « MAIRIE DE VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE » qui assure l'exploitation du réseau.

### Quelques conseils

**ADOUCISSEUR**



Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.

**SÉCHERESSE**



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

**PLOMB**



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

**RÉSEAU PRIVÉ**



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

### Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

## PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

### BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **23**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

### NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **14,4 mg/L**
Valeur maxi : **19,3 mg/L**

### PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **274**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

### TURBIDITÉ — A — Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **143**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **1,8 NFU**

### CHLORITE EN MG/L — B

Sous-produit de traitement lié à l'utilisation de bioxyde de chlore en phase de désinfection des eaux. Le maximum réglementaire est fixé à 0,70 mg/ L.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **0,299 mg/L**
Valeur maxi : **0,353 mg/L**

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

### DURETÉ — Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur moyenne : **11,1 °f**
Valeur maxi : **11,6 °f**

Édité le **05/04/2025**

UDI **012000691**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Occitanie - ARS Occitanie
Délégation départementale de l'Aveyron - 4 rue de Paraire 12000 RODEZ
05 65 73 69 44
ars-oc-dd12-pgas@ars.sante.fr